



Problème de compteur d'eau

Par **guardlife**, le **30/06/2010** à **00:07**

Bonjour,

je me permets de poster ce message car je suis un peu perdu, voire même totalement! je vous expose mon cas. Je suis locataire d'un appartement depuis de très nombreuses années au sein d'un immeuble se composant de deux appartements. Il y a deux propriétaires et pas de syndic!

Il n'y a qu'un compteur d'eau commun. A chaque facture, je verse une somme d'argent à l'agence qui m'édite une facture. jusqu'ici tout va bien! mais voilà que notre voisin vend sa maison qu'il n'habite plus! Et il souhaite faire couper totalement l'eau afin de ne plus payer ni abonnement ni assainissement! Il a donc contacté le service des eaux qui lui a dit qu'ils ne couperaient pas car il y a un autre locataire (nous les avons informés...). Ainsi il a décidé de fermer la vanne de coupure générale qui se situe dans son garage et qui ferme donc aussi l'eau chez nous! Et c'est là que c'est problématique.

L'agence lui a adressé plusieurs courriers lui expliquant qu'il ne pouvait pas et que s'il faisait cela une procédure juridique serait lancée!

Ma mère qui est la locataire s'inquiète vraiment et a contacté un huissier de justice. ce dernier lui a répondu qu'il fallait faire constater mais qu'il ne pourrait pas rentrer au niveau de la vanne car ce serait une violation de domicile.

Nous sommes perdus... Ainsi je me permets de faire appel à vous pour obtenir des conseils s'il vous plaît? Quelle est la procédure à suivre? Comment?

Merci sincèrement...!